

Le 6 mai 2024

Province de Québec
Ste-Germaine-Boulé
Abitibi-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Ste-Germaine-Boulé, tenue le 6 mai 2024.

Monsieur Jaclin Bégin, maire, préside l'assemblée tandis que madame Claudie Aubin, agit à titre de greffière-trésorière.

Présents(es) : M. Frédéric Audet
M. David Goulet Mme Mélanie Caron-Croisetière
M. Marc Vallières Mme Mélanie Morin

Constatation du quorum et de la régularité de la séance

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits et le quorum étant satisfait, le maire la déclare ouverte.

Disponibilité des documents pour les membres du conseil :

Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle en vertu de l'article 148 CM modifiée par la Loi 122.

R.8564-24 **Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par M. David Goulet, appuyé par M. Marc Vallières et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé en laissant l'item « Sujets divers » ouvert.

ADOPTÉE

R.8565-24 **Adoption du procès-verbal de la session du 8 avril 2024 :**

Ayant déjà reçu copie du procès-verbal de la session du 8 avril 2024, les élus en dispensent la lecture.

Sur proposition de M. Frédéric Audet, appuyé par Mme Mélanie Morin, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la session du 8 avril 2024.

ADOPTÉE

R.8566-24 **Approbation des comptes – Fond général :**

Sur proposition de Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par M. Marc Vallières, il est unanimement résolu que les dépenses présentées, pour la période du 8 avril au 5 mai 2024, soient acceptées pour une somme totale de 59 923.29 \$.

ADOPTÉE

Information **Formation obligatoire CCU :**

Les membres du conseil sont mis au courant qu'une formation obligatoire sera nécessaire pour les membres du Comité de Consultation d'Urbanisme à partir de la date de leur renouvellement de contrat.

Le 6 mai 2024

R.8567-24

Contrat de déneigement hiver 2024-2025 :

Courriel envoyé à
Jean-François
Cossette le
30/05/2024.

Voici le résumé de l’offre de services reçus pour le « Déneigement des chemins municipaux » pour le compte de la municipalité :

Nom de l’entrepreneur	Période	Prix pour l’année taxes non incluses
Jean-François Cossette	1 ^{er} octobre 2024 au 1 ^{er} mai 2025	83 840,00 \$

Il est proposé par M. Frédéric Audet, appuyé par M. Marc Vallières, et unanimement résolu d’accepter l’offre de service pour le déneigement des chemins municipaux de l’entrepreneur « **Jean-François Cossette** » reçu par courriel en date du 24 avril 2024. Les travaux consistent à exécuter le déneigement des chemins municipaux incluant les rues du village, le stationnement du Skinoramik et le sablage.

La présente résolution constitue le contrat liant les parties.

ADOPTÉE

Information

Appel d’offres de services professionnels en ingénierie #2024-01 :

Les membres sont avisés que l’appel d’offre de services professionnels en ingénierie est terminé et que le seul soumissionnaire est la compagnie CIMA+. Un comité a été créé afin d’analyser l’appel d’offre. La rencontre aura lieu le mercredi 8 mai 2024.

Information

Réflecteur autocollant poubelles :

Les membres sont avisés que compte tenu que ce dossier est sous la responsabilité de la MRCAO, la pose des réflecteurs autocollants ne sera plus exigée par la municipalité.

R.8568-24

Fête des voisins 2024 :

Il est proposé par Mme Mélanie Morin, appuyé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, et unanimement résolu d’accepter la fermeture temporaire de la rue Morin lors de l’évènement « Fête des voisins 2024 » et de faire une table d’articles appartenant à la municipalité à vendre.

ADOPTÉE

R.8569-24

Projet M. Michel Dubé :

Résolution envoyée
par courriel à Rémi
Thibault qui fera le
suivi avec M. Dubé
le 14/05/2024.

Il est proposé par M. Frédéric Audet, appuyé par M. David Goulet, et unanimement résolu d’accepter la demande de projet de M. Michel Dubé, désirant se construire sur le lot numéro 5 252 940, qui se situe dans le rang 10-et-1 de Ste-Germaine-Boulé, situé en zone agricole et en zone forestière (FO3) du plan d’urbanisme de la municipalité.

Le plan d’urbanisme autorise la construction de maison unifamiliale isolée ou unifamiliale jumelée, bi familiale isolée conditionnellement à l’acceptation du projet de la part de la CPTAQ. Aucune autre option est possible pour M. Dubé dans cette zone d’autant plus qu’il désire occuper son propre lot.

ADOPTÉE

Le 6 mai 2024

R.8570-24

Couper l'herbe dans les fossés – Sylvain Roy :

La confirmation
du contrat a été
fait par appel.

Il est proposé par M. David Goulet, appuyé par Mme Mélanie Caron-Croisetière et résolu à l'unanimité de retenir les services de M. Sylvain Roy pour couper l'herbe aux abords de tous les chemins sous la responsabilité de la municipalité.

Le taux horaire est de 128 \$.

ADOPTÉE

Information

Authentification OBNL : Cercle de théâtre interactif de l'A-T

Les membres du conseil exigent la lettre patente avant d'accepter la demande d'authentification OBNL.

R.8571-24

Adoption du règlement 264-24 -Tarif de rémunération du personnel électoral :

Sur proposition de Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par M. David Goulet et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement portant le numéro 262-24 et intitulé : « *Tarif de rémunération du personnel électoral* ».

Ledit règlement étant inscrit au livre des règlements de la municipalité, il fait partie intégrante des présentes minutes pour valoir comme si ici au long récit.

ADOPTÉE

Correspondance :

Le bordereau de correspondance est déposé au registre des délibérations et fait partie intégrante de la présente rubrique.

Période de question :

Aucune question.

SUJETS DIVERS :

01. La directrice générale informe les membres qu'une demande de commandite a été demandé de la part de l'Autoshow Boulé. Les membres du conseil ont pris la décision de ne pas offrir de commandite.

R.8572-24

Fermeture de l'assemblée :

Il est proposé par M. David Goulet et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture de la session, il est 20h28.

ADOPTÉE

Jaclin Bégin, maire

Claudie Aubin, directrice-générale

Le 6 mai 2024

Je, Jaclin Bégin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.